



Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
1 Place François Mitterrand
93330 Neuilly-sur-Marne

Envoi RAR

Gagny, le 21 juin 2017

Objet : Demande de l'association Environnement Dhuï et Marne 93 concernant la ZAC A103 nord

Monsieur le Maire,

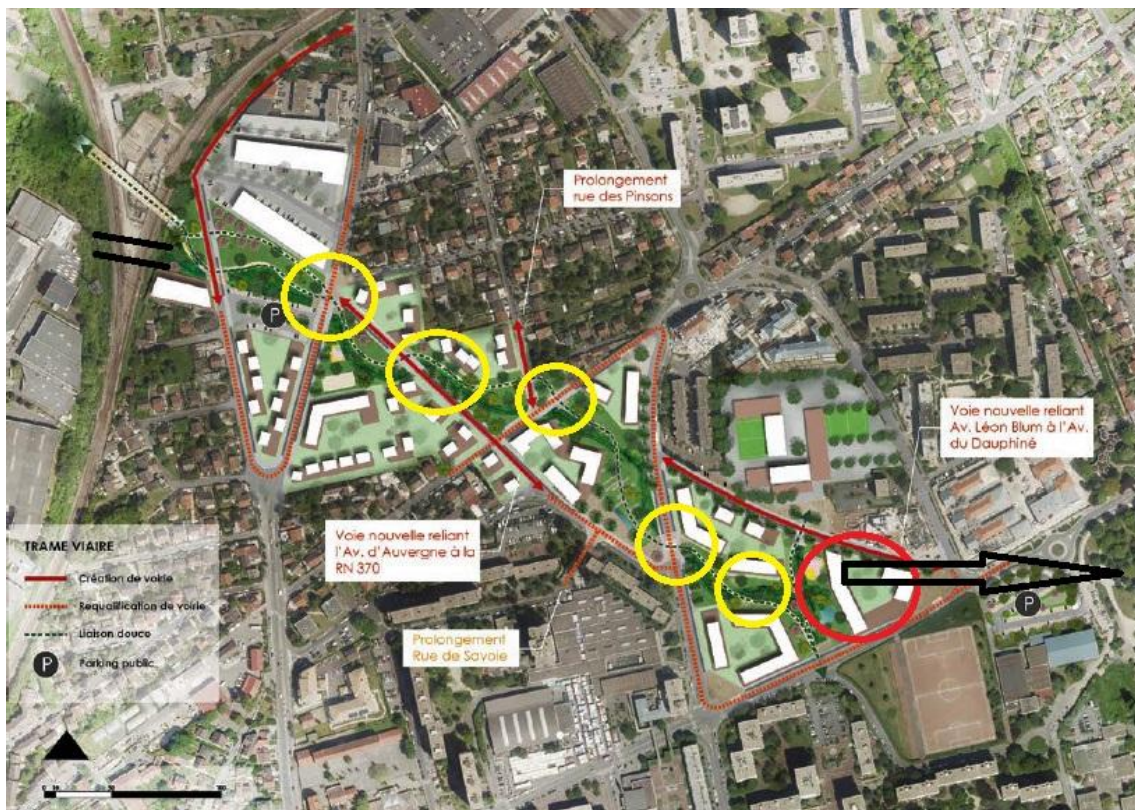
EnDeMa93 a participé aux réunions publiques sur le projet d'aménagement de la ZAC A103 nord. La réunion de décembre 2016 faisait état de « la mise à disposition de l'étude d'impact » au 2^{ème} trimestre 2017.

EnDeMa93 demande communication de cette étude d'impact et souhaite porter à votre connaissance les observations suivantes sur les documents présentés en séance puis sous forme de panneaux d'exposition dans le hall de la mairie et en ligne sur le site de la Ville.

Concernant la forme du document : les échelles indiquées sur les plans sont erronées (non linéaires), ce qui ne permet pas d'avoir la dimension exacte des différents éléments (dimensions des bâtiments, largeur de la « coulée verte », etc.)

- l'emprise au sol des bâtiments n'est pas représentée aussi clairement et lisiblement que le sont les derniers niveaux en attique et est ainsi sous-estimée visuellement.

L'association présente les propositions suivantes, à partir de la vue ci-dessous :



- déplacer vers le bas (sud) la passerelle conduisant vers le coteau d'Avron (double ligne noire à gauche du plan), ce qui permettrait de réduire l'espace à franchir et d'éviter le transformateur électrique
- préserver la liaison avec le parc des 33 ha à l'est (flèche noire) en prolongeant la trame verte sur le parking actuellement prévu, en modifiant l'emplacement et l'orientation du bâtiment long (cercle rouge) en l'implantant parallèlement à la rue et en l'orientant est-ouest pour permettre un passage
- élargir les goulets d'étranglement (cercles jaunes) en revoyant la disposition des bâtiments, voire en rajoutant 1 ou 2 niveaux pour les plus bas, pour diminuer l'emprise au sol de l'ensemble
- garder autant que possible la végétation existante, en particulier arborée, plutôt que de couper et replanter
- limiter les parties pavées, dallées ou goudronnées et renforcer la continuité de la végétation - en particulier sur l'esplanade devant la future gare - afin d'éviter la rupture de la « coulée verte ».

EnDeMa93 demande à être associée aux réunions de concertation concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente
Brigitte Mazzola

Copie pour information au bureau d'étude Citadia / Even conseil